



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2024

Date de convocation : 21 juin 2024	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 21 juin 2024	Nombre de conseillers présents : 13
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-sept juin, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 21 juin 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, MM. PRAT, LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes, EYHERABIDE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. JACQUET

Mme EYHERABIDE est arrivée à 19h34 durant la lecture de la décision n°14-2024-5.8

Ont donné pouvoir : Mme Sylvie BARBERI à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY
M. Alain PIERROT à Mme Joelle VUITRY

Absents excusés : Mmes Laurie FILLATRE, Laetitia LAUTRU, MM. Thomas FILLATRE, Bruno DUBOIS, Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2024 / VI / 3 – 4.1 Personnel communal : Modification du tableau des effectifs

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la fonction publique,
VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
VU la délibération n° 2024 / IV / 4 – 7.1 du Conseil municipal du 11 avril 2024 portant approbation du Budget primitif 2024,
VU le tableau des effectifs,
CONSIDÉRANT les fonctions des membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, telles que fixées à l'article 2 du décret du 9 novembre 2010 susvisés,
CONSIDÉRANT les besoins identifiés au sein du service technique de la commune,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (A. VUITRY)**

MODIFIE le tableau des effectifs de la façon suivante :

- **CRÉATION d'un emploi permanent à temps complet :**

Filière	Grade	Catégorie	Nombre de poste(s)
Technique	Technicien	B	1

PRÉCISE que l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel territorial, son niveau de rémunération brute annuelle maximum étant fixé sur la base du 13^{ème} échelon de l'échelle indiciaire du grade de Technicien,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny



Publié le 28 juin 2024